



Procès-verbal n° 14 de la réunion du Conseil d'administration du 11 janvier 2022

Présents : Mmes M. Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*), P. Thomas. JP Vanhaelen.

Excusés : Mmes I. Delrue (*raisons médicales*), Mr. A. Geurten (*raisons familiales*)

La réunion se déroule en présentiel à Jambes et débute à 17h30.

Les membres du conseil d'administration présentent leurs meilleurs vœux à tous les clubs de l'AWBB, leurs membres et leurs sympathisants pour l'année nouvelle !

*« L'originalité n'aura pas droit de cité cette année
et les vœux que l'AWBB souhaite vous adresser
n'auront qu'une seule ambition, une seule finalité
c'est de pouvoir tous ensemble enfin nous retrouver ! »*

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par les membres du conseil d'administration.

1. Situation Corona :

1.1. Dernières nouvelles de la réunion du Codeco du 6 janvier 2022

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des décisions du dernier Codeco qui a maintenu l'interdiction de la présence de public jusqu'au 28 janvier 2022.

1.2. Rapport de la réunion du département CDA-CP du 30 décembre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des résultats de la réunion du département CDA-CP qui a adapté les modalités de remise des matches pour absence de public applicables pour l'ensemble des compétitions régionales et provinciales.

1.3. Lettre du secrétaire 74

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la lettre du secrétaire 74 du 1^{er} janvier 2022 qui reprend l'ensemble des mesures applicables compte tenu de la situation sanitaire en matière de report des rencontres pour cause de Covid ou pour absence de public.

1.4. Rapport de la réunion avec le commissariat Corona du 10 janvier 2022

Le président fait rapport de la réunion initiée par la Ministre des Sports avec le Ministre de la Santé qui a permis au secteur du sport de faire part de ses préoccupations actuelles et de prendre connaissance de l'avant-projet de baromètre appelé à encadrer le retour du public moyennant des conditions strictes.

Sur la base des discussions, le conseil d'administration de l'ASIF a rédigé la position du sport francophone et l'a envoyée aux différents Ministres.

1.5. Eventuel recours au Conseil d'état : position de l'AWBB

La question d'un recours au Conseil d'Etat a été évoqué à différents niveaux (ASIF, VSF). Après moultes réflexions, le conseil d'administration de l'ASIF, dont fait partie l'AWBB, a considéré que tant les conditions juridiques que les conditions d'opportunité n'étaient pas réunies pour introduire un recours contre l'AR du 28 novembre 2021 qui interdit la présence du public pour les compétitions indoor.

1.6. Modalités de poursuite de la compétition

1.6.1. Modalités sportives

Les modalités sportives applicables à partir du 7 janvier 2022 ont été publiées dans la lettre du secrétaire 74.

1.6.2. Inventaire des reports au niveau régional

M. Joliet, présidente du département championnat rapporte que le premier week-end de janvier a connu 12 reports au niveau régional, toutes compétitions confondues, 4 pour motif de Covid, 8 pour absence de public.

1.6.3. Situation dans les compétitions de Liège

Les membres du conseil d'administration ont eu connaissance de la tenue d'une réunion en urgence du Comité provincial le jeudi 13/01/22 pour appréhender la situation. Ils décident d'y déléguer JP. Vanhaelen.

1.6.4. Modalités financières - demande des clubs

L'absence de public entraîne une absence de recettes pour de nombreux clubs. Afin d'y apporter une première réponse, le CdA décide de privilégier l'arbitrage local et charge le département arbitrage d'exécuter cette décision.

Par ailleurs, le contrôle des indemnités fera également l'objet d'une approche circonstanciée.

La situation sera réévaluée après le prochain Codeco.

Par ailleurs, le CdA rappelle que le trésorier-général reste à l'écoute des clubs qui connaissent des problèmes de trésorerie et que les sanctions en cas de retard de paiement des factures fédérales continuent à ne pas être appliquées compte tenu des conditions actuelles.

2. Avant-projet de modification de l'article PM12

2.1. Réaction du conseil d'administration sur l'avant-projet

Les membres du conseil d'administration confirment les commentaires rédigés par le président sur l'avant-projet de modification de l'article PM12 qui ont été envoyés à la commission législative

2.2. Rapport verbal de la réunion de la commission législative du 7 janvier 2022

Le président fait rapport de la réunion qui a eu lieu le 7 janvier 2022 au cours de laquelle des adaptations ont été apportées au projet.

2.3. Version de l'avant-projet du 7 janvier 2022

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la dernière version du document.

3. Assemblée générale du 26 mars 2022

3.1. Inventaire des propositions de modifications statutaires présentées par le CdA

Les membres du CdA débattent des propositions statutaires qui seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 26 mars 2022.

Elles porteront sur

1. modifications des statuts de l'ASBL et leur implémentation dans le ROI

2. modifications du ROI

2.1. Implémentation de la feuille électronique

2.2. PA

- Modification du Titre 2 : statut des clubs
- Section 3X3

2.3 PC

- Réécriture du PC 32.3
- Article PC 90bis
- Article PC 90ter

2.4 PF

- Article PF4
- Article PF7
- Article PF8

2.5. PM

- PM 9.4. Modalités de désaffiliation administrative pour motif de déménagement

2.6. TTA

- Uniformisation des indemnités d'arbitrage dames
- Indemnité de visionneur

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 décembre 2021

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 28 décembre 2021 tel qu'il a été publié dans la newsletter 936 du 7 janvier 2021.

5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 28 décembre 2021

5.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le secrétaire-général qui exécutent la décision prise lors de la réunion du 28 décembre 2021 à savoir :

- Demande de désaffiliation administrative du Club Anciens 13 (0017)

5.2. Dossier Mariembourg

Les membres du conseil d'administration se satisfont du règlement, à terme, de la question du changement du statut de l'ASBL.

5.3. Dossier Spirou Charleroi

Le CdA reste dans l'attente d'une réaction du club.

5.4. Aide aux clubs sinistrés

P. Thomas confirme l'envoi des notes de crédit basées sur les décisions prises lors de la dernière réunion.

5.5. Réaction formulée à Ethias

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la réaction formulée à la réception du courrier d'Ethias annonçant un geste commercial pour la saison 2020-2021.

6. Rapport du trésorier général

6.1. Situation au 31 décembre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation financière arrêtée au 31 décembre 2021.

6.2. Explications d'Ethias suite à l'envoi des notes de crédit

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des explications d'Ethias sur les dernières factures

6.3. Demande de soutien de Castors Braine (0130)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de soutien déposée par le Club de Castors Braine pour intervenir dans les dépenses générées par les matches de Coupe d'Europe qui se disputent sans public.

Après débat, ils décident de prévoir une contribution qui, en termes de retour, permettra à l'AWBB d'obtenir des places pour les compétitions futures.

7. Compétences administratives du conseil d'administration

7.1. Démission JM Weber CP Liège

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courriel de JM Weber, membre du comité provincial de Liège.

Regrettant sa démission, ils tiennent vivement à le remercier pour les services rendus pendant de longues à la cause du Basket et en particulier au bénéfice des clubs de la province de Liège

7.2. Demande de licence technique stagiaire Bourlioux Caroline

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de deuxième licence technique stagiaire par l'intéressée suite au forfait général déclaré par l'équipe coachée antérieurement, les conditions d'octroi des licence techniques de stagiaire successives restant respectées, les membres du conseil d'administration acceptent la demande d'une seconde licence.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

7.3. Demande de dérogation Buffalo Grâce Hollogne Basket (2701)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à un joueur U10 d'évoluer en compétition officielle U14.

Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande vu qu'elle aurait comme conséquence de permettre la participation dudit joueur à une compétition trois catégories au-dessus de la sienne.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

7.4. Demande de dérogation BC Fraire (1861)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à une joueuse (M.M.) d'obtenir une désaffiliation administrative après le 31 décembre alors que la procédure avait été entamée dans les délais.

Ils décident de répondre favorablement à la demande à la condition toutefois que le BC Fraire obtienne l'accord du BC Cerfontaine (2547).

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

7.5. Demande de Dérogation BC Anciens 13 (0017)

Suite à la décision du conseil d'administration du 28 décembre 2021 refusant l'octroi d'une mutation administrative au joueur R.W pour le motif qu'il avait été aligné précédemment en compétition officielle, ce dernier a demandé d'être entendu.

L'audition a lieu en vidéoconférence.

Le joueur expose les motifs d'ordre privé et professionnel qui ont motivé sa demande.

Après en avoir débattu, les membres du conseil d'administration confirment leur décision précédente à savoir le refus d'octroi de la mutation administrative sollicitée.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

8. Compétences judiciaires du conseil d'administration

8.1 Démission de M. Pirson membre du conseil provincial judiciaire de BBW

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courriel de M. Pirson, membre du conseil provincial judiciaire de BBW

Ils tiennent vivement à le remercier pour les services rendus pendant de longues à la cause du Basket et en particulier au sein des instances judiciaires de l'AWBB.

8.2. Nomination ad hoc

Sur proposition du procureur régional, les membres du conseil d'administration confirment la désignation de Mr A. Desmedt, en qualité de membre du Conseil régional judiciaire pour la séance du 6 janvier 2022.

8.3. PV du CRJ du 28/12/21

Il est rappelé aux organes judiciaires que les lettres du secrétaire confirment des décisions prises par le conseil d'administration et qu'elles se doivent d'être appliquées.

Un rappel sera envoyé aux différents organes judiciaires de l'AWBB.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

9. Nouvelles des départements

9.1. Département coupes

9.1.1. Décision en cas de Covid

Sur proposition du Président du Département coupe AWBB, les décisions suivantes, relatives au déroulement des demi-finales de la coupe AWBB 2021-2022, sont proposées au CDA qui les valide, à savoir :

L'équipe qui ne peut participer à la 1/2 finale en raison des contaminations Covid-19 ou de mesures de quarantaine est retirée de la compétition. Aucune amende n'est appliquée et son adversaire est qualifié pour la finale.

9.1.2. Planning des ½ finales

Après présentation argumentée du planning des ½ finales, celui-ci est approuvé par le Cda.

Dans l'hypothèse du maintien de l'interdiction d'accueillir du public, une intervention de l'AWBB dans les frais d'organisation est confirmée.

9.1.3. Présence des membres du CdA

La présence et les fonctions des membres du CdA sont précisées.

9.1.4. Dossier Uccle Europe - Collège Saint-Louis U18

Les membres du conseil d'Administration sont informés du règlement sportif du dossier. Dans ce contexte, ils décident de prendre en charge de la moitié des frais d'arbitrage match qui se déroulera le 18 janvier 2022 compte tenu du fait que ce ne seront pas des arbitres de la province qui seront désignés.

9.2. Département arbitrage

P. Thomas regrette le retard du département arbitrage dans la demande des arbitres provinciaux appelés à encadrer les matches de la première JRJ.

10. Basketball Belgium

11.1. Coupe de Belgique dames

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour que l'AWBB sollicite l'organisation de la finale dames

11.2. Coupe de Belgique

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour que l'AWBB sollicite l'organisation de la finale handisport.

11.3. Calendriers nationaux sur be+LEAGUES

P. Thomas confirme que tous les calendriers des tours nationaux sont publiés sur be+LEAGUES.

12. Calendrier

23 janvier 2022 : JRJ à Arlon

29 et 30 janvier 2022 : ½ finales Coupe AWBB au RBC Pepinster et au BCCA Neufchâteau

6 février 2022 : Coupe AWBB 3X3 au RBC Wanze

La prochaine réunion est programmée le 25 janvier 2022 en distanciel.

Jean-Pierre Delchef

Président

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général